
Sommaire

PREAMBULE.....	3
LES ORIENTATIONS EDUCATIVES DU SIVOM ET DE LA VILLE	4
LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES DE LA STRUCTURE	5
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	8
Type de la structure et public accueilli :	8
Implantation géographique :.....	8
L'aménagement de l'espace :.....	8
1) Espaces intérieurs :.....	8
2) Espaces extérieurs :	8
Date et durée du séjour :	9
Horaires d'ouverture :	9
Les moyens humains :.....	10
L'équipe d'encadrement.....	10
Le rôle et la fonction du directeur :.....	10
Le rôle et les missions de l'animateur :	11
Les compétences de l'animateur:	11
Les pauses	12
LA CONCEPTION DE L'ACTIVITE	13
Les projets :	13
L'activité :	13
L'évaluation :.....	14
a) Evaluation du projet pédagogique	14
b) Evaluation de l'équipe d'animation :	14
c) Evaluations des stagiaires BAFA / BAFD ou autres	14
VIE QUOTIDIENNE.....	15
La journée type :.....	15
L'accueil matin et soir :	18
La restauration :	18
Temps libre :.....	18
Le temps calme :.....	19
La sieste :.....	19
La gestion du linge :	19
L'hygiène :	19
LES REGLES DE SECURITE ET REGLES DE VIE DU CENTRE	20
Les règles de sécurité :.....	20
1) En sortie	20
2) En car ou en bus (sauf bus de ville) :.....	21
3) En cas d'accident	21
4) En cas d'incendie	21
5) Au centre :	21

LES REGLES DE VIE AU CENTRE DE LOISIRS	22
Des enfants :.....	22
Des animateurs :.....	22
Signataires du projet.....	23

PREAMBULE

L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école.

Ce projet a pour but de définir les orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs. Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par le SIVOM et la municipalité. C'est un document de travail, et à ce titre, un outil de référence pour toute personne travaillant, régulièrement ou occasionnellement, sur l'accueil de loisirs.

Tout animateur embauché sur l'accueil de loisirs devra en prendre connaissance, et marquer son adhésion.

L'accueil collectif de mineurs (A.C.M) « Les Peupliers » est un espace de socialisation où l'enfant est mis en contact avec la réalité de la vie. C'est un lieu où on aide l'enfant à devenir un homme libre et responsable.

Encadré par des équipes d'animation dont la professionnalisation doit être maintenue, l'enfant pourra trouver des moyens de découvrir, de partager, de rencontrer....

L'éveil à la citoyenneté, l'incitation au respect, à la tolérance, au partage et à la solidarité, doivent être notre cheval de bataille. Ce sont autant de valeurs qui, lorsqu'elles sont comprises et assimilées, peuvent nous aider à apporter des solutions aux problèmes que nos enfants rencontrent au quotidien : la discrimination, le racisme, l'indifférence, la moquerie ou la vulgarité...

Les partenaires de l'accueil de loisirs sont principalement : la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, le Conseil Général de la Seine et Marne et la CAF.

- **L'apprentissage à la vie citoyenne** : c'est l'occasion de faire découvrir les exigences mais aussi les richesses d'une vie en collectivité, avec les autres enfants et avec l'accompagnement des adultes. Accepter les autres pour qu'ils vous acceptent.
- **Épanouissement individuel de l'enfant** : par le développement harmonieux de ses capacités, le respect de son rythme de vie et l'aide à l'acquisition progressive de son autonomie. L'équipe doit être à l'écoute de ses besoins, de ses désirs pour qu'il se sente en sécurité et qu'il trouve sa place, son équilibre au sein du groupe.
- **Enrichir et diversifier les temps de loisirs éducatifs** : par la pratique d'activités nouvelles adaptées à l'âge des enfants. L'A.C.M favorise au mieux l'épanouissement des enfants par le développement de leurs capacités et par la pratique ou la découverte de nouvelles activités avec de nouveaux copains. Il permet également de couper avec les habitudes et de trouver un autre rythme de vie.

Les enfants ne sont pas à l'école, il faut donc leur offrir des loisirs qui se démarquent du monde scolaire.

Le programme d'animation est, de ce fait, orienté vers un large panel d'activités.

Toute l'organisation mise en place doit être au service des enfants, correspondre à leurs attentes et concourir à la réussite de leurs séjours.

- **Éveiller les enfants à la citoyenneté et les encourager à développer un comportement respectueux, responsable et participatif :**

Animer des temps de concertation, d'expression, d'évaluation et régulation avec les enfants. Les initier aux notions de responsabilités, de choix, d'engagement, de partage et de participation active (projet d'enfant).

Veiller ensemble au respect des droits et devoirs de l'enfant, des règles élémentaires de politesse, de respect de l'autre, des locaux, et du matériel mis à disposition de tous.

Impliquer fortement les enfants du centre dans l'élaboration du fonctionnement de certains espaces de vie et les règles de vie en collectivité.

Les moyens pédagogiques :

Permettre à l'enfant de se placer en tant qu'acteur de ses loisirs et lui permettre en tant qu'individu de trouver sa place au sein du groupe. Cela favorisera le partage de connaissances et de savoir-faire.

Nous souhaitons contribuer à la construction individuelle de chaque enfant mais également à la construction de la dynamique de groupe:

- ✓ Amener l'enfant à être acteur de ses loisirs,
- ✓ Permettre à l'enfant de faire des choix,
- ✓ Faire participer activement les enfants au sein du groupe et de la vie du centre,
- ✓ Aider les enfants à construire des projets d'enfants et y répondre.

- **Encourager et développer le partenariat entre les différents acteurs agissant sur le développement et l'épanouissement des enfants.**

Proposer des projets ou des animations ponctuels en intergroupe et/ ou inter centre.

Instaurer des moments de rencontre, d'échange et de partage intergénérationnels.

Les moyens pédagogiques :

Tous ces moments de rencontres font vivre aux enfants du centre (ainsi que des autres structures durant les inter-centres), aux familles et à l'équipe d'animation des moments conviviaux et riches au niveau des échanges et du partage.

Ils permettent également à l'enfant de trouver sa place et d'avoir un rôle au sein du groupe.

Ceci permet aux parents d'entrevoir les compétences, les rôles et missions ainsi que l'organisation de l'équipe d'animation. Nous voulons encourager la création de liens et l'implication de tous dans la vie de l'enfant.

- ✓ Mettre en place des inter-centres, des intergroupes,
- ✓ Organiser des moments festifs ou de partage (familles, enfants),
- ✓ Développer des actions en partenariat avec diverses associations ou prestataires.

- **Développer des actions éducatives, novatrices et variées, adaptées aux besoins, envies et rythmes de vie des enfants de l'A.C.M, favorisant ainsi les apprentissages de manières ludiques, leur autonomie et leur épanouissement :**

Mettre en place des projets favorisant l'éveil sur le monde, suscitant la curiosité, l'envie de s'expérimenter, développant ainsi la participation, l'esprit critique, et d'analyse des enfants.

Monter des projets permettant le suivi des acquis des enfants et une progression dans le temps.

Les moyens pédagogiques :

Toutes ces actions permettent à l'enfant de découvrir ses capacités, de susciter des envies, de répondre à des demandes.

- ✓ Permettre la découverte et la pratique d'activités nouvelles,
- ✓ Mise en place d'activités d'expression et de motricité,
- ✓ Organisation de grands jeux collectifs, d'initiations sportives,
- ✓ Diverses sorties,
- ✓ Faire émerger chez l'enfant ses capacités de créativité,
- ✓ L'aider à développer son esprit d'imagination.

- **Favoriser une vie quotidienne individuelle et collective de qualité :**

- ✓ Veiller au respect des besoins physiques, physiologiques, moraux et affectifs des enfants,
- ✓ Instaurer une ambiance sécurisante et dynamique favorisant ainsi l'écoute, l'entraide, l'esprit d'équipe et la communication,
- ✓ Rendre l'A.C.M accueillant et sécurisant par un aménagement riche en espaces de jeux adaptés aux besoins des enfants, et par une signalétique claire et accessible à tous les publics accueillis,
- ✓ Donner vie à des lieux d'informations pour renseigner les familles sur ce qu'il se passe au centre mais aussi dans leur ville.

Les moyens pédagogiques :

La vie quotidienne tenant une place importante dans la vie du centre, elle reste donc faite d'activités auxquelles les enfants consacrent une bonne partie de la journée. Pour cela, elle doit être pensée de sorte que chaque enfant puisse avoir des repères et trouver sa place.

Les activités doivent avoir une intensité variée en fonction de chaque enfant. Pour cela l'animateur doit avoir un sens aigu de l'observation et porter attention à tout le groupe. Les activités étant souvent liées au choix de l'enfant, il revient à l'animateur de gérer leur intensité, leur diversité. Chaque enfant du groupe doit pouvoir s'y retrouver selon son rythme.

Dans la vie quotidienne, l'enfant doit pouvoir se sentir sécurisé. Pour cela l'animateur doit être attentif, observateur, à l'écoute. Il doit lui apporter des réponses claires et simples en réponse à ses problèmes en le rassurant, en dissipant ses inquiétudes.

- ✓ Pour permettre à l'enfant de s'épanouir au sein du groupe, l'aménagement tient une place importante,
- ✓ Nous devons prendre en compte chaque enfant dans le groupe,
- ✓ Il nous faudra trouver un équilibre entre ce que la vie quotidienne impose et le respect de la liberté de chacun,
- ✓ Alternance des activités plus ou moins intense dans la journée.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<u>Organisateur :</u>	SIVOM Conches-Guermantes
<u>Nom du centre de loisirs :</u>	« Les Peupliers »
<u>Adresse :</u>	12 Avenue Marcel Proust 77600 Conches-sur-Gondaire
<u>Téléphone :</u>	01.64.02.49.87
<u>N° de déclaration :</u>	0770232CL000114

Type de la structure et public accueilli :

Le centre de loisirs « Les Peupliers » est habilité à accueillir jusqu'à 69 enfants âgés de 3 à 12 ans, issus de toutes catégories socioprofessionnelles. Ces enfants vivent à CONCHES-SUR-GONDOIRE ou GUERMANTES principalement puis du village voisin de GOUVERNES.

Implantation géographique :

L'A.C.M est situé au 12 avenue Marcel Proust à CONCHES-SUR-GONDOIRE à 28 km de PARIS.
Essentiellement constituée de zones pavillonnaires, cette ville possède de plus de grands espaces verts, comme le « Parc des Cèdres » situé à seulement 5 mn du centre de loisirs. Une ville limitrophe avec celle de LAGNY-SUR-MARNE, un atout non négligeable car les groupes du centre de loisirs vont pouvoir accéder très facilement à différentes infrastructures présentes dans cette ville tels que le complexe sportif, la piscine....

L'aménagement de l'espace :

L'accueil de loisirs est situé dans l'aile gauche de l'école Val Guermantes. Il est d'une superficie de 290 m² et est composé de :

1) Espaces intérieurs :

- Salle d'activités spécifiques,
- Un dortoir,
- Une infirmerie (salle de douche),
- Un bureau,
- Une cuisine équipée,
- Salle polyvalente,
- Les sanitaires,
- Le réfectoire.

2) Espaces extérieurs :

- la grande cour de l'école élémentaire,
- la cour avec le terrain sportif,
- le préau abrité,
- le Parc des Cèdres à 5 mn (géré par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire),
- 2 grands espaces verts attenants au Parc des Cèdres,

- Aire de parcours sportif,
- Gymnase municipal à 10 mn (utilisé conjointement par le centre de loisirs, les associations et les écoles primaires),
- Salle polyvalente de GUERMANTES.

Date et durée du séjour :

Le centre de loisirs « Les Peupliers » est ouvert tous les jours de l'année sauf les week-ends, les jours fériés, les 3 premières semaines d'août et du lundi 24 décembre au lundi 31 décembre inclus.

Il accueille les enfants suivant les tarifs et modalités en vigueur (Renseignement au SIVOM).

Horaires d'ouverture :

L'accueil des enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire :

- Le matin de 7 h 30 à 8 h 30
- Le soir de 16 h 30 à 18 h 45

L'accueil des enfants les mercredis en période scolaire et vacances scolaires :

- La demi-journée de 7 h 30 à 13 h 30
- La journée de 7 h 30 à 18 h 45

L'accueil collectif de mineurs est un lieu :

- D'apprentissage,
- D'épanouissement,
- De sensibilisation,
- D'expérimentation,
- De découverte,
- De rencontre,
- De partage,
- De tolérance,

Les moyens humains :

L'équipe d'encadrement

Le personnel d'animation ainsi que le personnel technique doit adhérer au projet pédagogique. Le personnel technique est un membre à part entière dans l'équipe intervenant au sein de l'accueil de loisirs au même titre que l'équipe d'animation.

Chaque catégorie de personnel (directeur(s), animateurs, personnel de cuisine et technique) a sa fonction propre mais participe d'une responsabilité commune au succès d'un séjour.

L'équipe pédagogique se compose :

- ✓ d'un directeur,
- ✓ de 6 animateurs.

Néanmoins, en fonction des effectifs et durant les vacances scolaires, nous pouvons recruter des agents vacataires.

Afin de préparer au mieux les projets d'animation différents temps de réunions seront mis en place :

- 2 heures de réunion hebdomadaire, tous les lundis de 14 h 30 à 16 h 30 (préparation des mercredis, vacances, formations...),
- 2 heures de réunion de préparation pour chaque vacance scolaire,
- 6 heures de réunion pour préparer les vacances d'été,
- 1 heure de réunion pour faire le bilan des petites vacances et 2 h pour les vacances d'été.

Les heures de réunion pourront être cumulables en fonction des besoins de préparation des manifestations (kermesse, spectacle, inter centre, réunions parents, etc.....).

Le rôle et la fonction du directeur :

- Il est le premier responsable de la structure.
- Il est le garant de la mise en œuvre et du suivi des projets : éducatif, pédagogique et des projets d'animation.
- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des participants (enfants, animateurs, personnel de service).
- Il est le premier interlocuteur et gère les relations avec les différents partenaires : le SIVOM, la municipalité, les familles, les autorités (la DDJS, le Conseil Régional,...) et les prestataires de services.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière, matérielle et humaine).
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement.
- Il défend des valeurs éducatives.
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il doit être dynamique, disponible.
- Il doit être tolérant mais rigoureux.
- Il doit être référent, incitateur, conseiller et technicien.
- Il doit écouter et prendre en compte les interrogations individuelles et collectives du groupe (enfants, animateurs, parents...).
- Il met en place des réunions de coordination afin de gérer la régulation de projets.
- Il gère les conflits et les dysfonctionnements.
- Il est capable de se remettre en question.

Le rôle et les missions de l'animateur :

- Il doit être en adéquation avec le projet pédagogique,
- Il doit respecter la législation,
- Il assure la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Il doit respecter le rythme de vie de l'enfant et lui donner sa place dans la notion de choix,
- Il doit être disponible et à l'écoute,
- Il doit anticiper et analyser les besoins pour le bien-être des enfants,
- Il anime et rend agréable les tâches de la vie quotidienne,
- Il favorise la prise de responsabilités individuelles et collectives,
- Il sait s'adapter au travail en équipe ; il est honnête envers lui-même,
- Il respecte ses collègues et l'organisation de la structure,
- Il communique avec ses collègues,
- Il connaît et maîtrise l'environnement dans lequel il évolue,
- Il respecte et met en application le projet éducatif,
- Il est responsable et dynamique,
- Il s'implique dans sa profession,
- Il travaille avec plaisir et propose des activités de qualité,
- Il connaît et s'adapte à son public,
- Il sait évaluer ses animations,
- Il doit prendre conscience qu'à tout moment il est un modèle de comportement pour l'enfant,
- Il est capable de se remettre en question,
- Il est présent aux diverses réunions de préparations et/ou bilan,
- Il ne laisse jamais les enfants seuls dans une pièce ou dans la cour,
- Il compte plusieurs fois les enfants dans la journée,
- Il fait en sorte que les lieux d'évolution des enfants soient sécurisés,
- Il veille à ce que l'enfant s'alimente correctement et puisse se reposer,
- Il instaure des moments d'échanges,
- Il veille à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe,
- Il veille au respect de chacun au sein du groupe,
- Il participe à l'élaboration du projet pédagogique,
- Il propose des projets d'animations innovants et éducatifs,
- Il propose des activités ludiques, de qualité, éducatives, variées, favorisant le choix, la participation, l'expression, l'apprentissage, le développement de l'autonomie,
- Il accueille les enfants et les parents (à la convenance des parents),
- Il renseigne le listing,
- Il prévient la direction en cas d'enfants non-inscrits,
- Il veille aux personnes habilitées à récupérer les enfants (attention aux dérogations),
- Il s'assure de la propreté des locaux et du rangement de la salle (chaises sous les tables, lumières et robinets éteints, portes de secours fermées....).

Les compétences de l'animateur :

- Pédagogie, communication,
- Savoir écouter, comprendre et expliquer aux enfants,
- S'adapter selon leur niveau d'éveil,
- Connaissance et respect des normes de sécurité,
- Ponctualité,
- Patience.

Les pauses

Chaque animateur à droit à un temps de pause lorsque ce dernier effectue 6 heures de travail minimum consécutives. Un roulement par groupe s'effectuera durant la journée avec une pause de 20 minutes par animateur. Chaque animateur doit gérer son temps de pause (café, repos, conversation téléphonique...) mais ne devra en aucun cas pénaliser ses collègues en débordant sur son temps imparti.

Aucune attitude ou comportement mettant en cause la sécurité de l'enfant ou des adultes ne seront tolérés.

Les projets :

Les projets d'animation doivent répondre aux objectifs du projet pédagogique, et donc être en adéquation avec les orientations du projet éducatif de la ville. Ils doivent également être élaborés en fonction des constats faits sur les groupes d'âge, et des besoins des publics accueillis.

Ils doivent prendre en compte les caractéristiques du public accueilli (les capacités, les compétences, le stade de développement, le niveau de compréhension...) et appréhender l'individu au sein du groupe. Ils se doivent de répondre à leurs besoins et à leurs envies.

Ils doivent être cohérents et permettre une évolution positive sur des problématiques ou difficultés rencontrées par le public accueilli.

Les animateurs doivent toujours intégrer la notion d'apprentissage à travers le ludique et la découverte.

Ces projets doivent permettre à l'enfant de s'éveiller sur le monde qui les entoure et doivent veiller à leur apporter tous les outils ou connaissances nécessaires pour pouvoir y évoluer le plus librement et de la façon la plus responsable possible.

Des thèmes peuvent compléter le projet afin de créer une dynamique, une certaine ambiance au sein du groupe et de la structure. Cela dit, il faut toujours veiller à mettre en parallèle : cohérence du contenu, démarche pédagogique et animations proposées en fonction des objectifs définis par le projet.

L'activité :

Parce que Loisirs rime avec Plaisir et aussi avec Choisir, l'équipe à la volonté d'accompagner l'enfant vers le choix de ses activités. Elles favorisent l'éveil des petits, suscitent l'intérêt des plus grands et incitent à la réalisation de projets par les enfants.

Tout temps est activité et doit être pensé pour l'enfant, mais il faut également l'impliquer le plus possible dans cette réflexion.

Les animateurs doivent proposer plusieurs activités. Les enfants sont en situation de loisirs et de vacances, ils peuvent donc choisir librement leurs activités en respectant les autres. Les animateurs guident et aident les enfants pendant l'activité mais ils ne le font pas à la place de l'enfant.

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. Les activités doivent être source d'enrichissement. C'est à travers ces dernières qu'il va acquérir ou développer certaines compétences. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants mais de créer un cadre favorisant des activités variées.

L'activité est un support à l'animation, elle doit permettre à l'enfant de se sentir bien, de trouver son équilibre au sein du groupe.

Elle est un moyen de découvrir, d'apprendre, de s'exprimer, de créer, de se socialiser et de développer son autonomie.

C'est donc à chaque instant qu'un équilibre doit être recherché entre les 3 champs d'activités connus de l'animation à savoir les activités : culturelles et d'expression, physiques et sportives, scientifiques et techniques).

Pour cela, l'accueil de loisirs dispose de diverses salles sur place et d'espaces à l'extérieur (espaces verts, jeux d'enfants, terrains de tennis, de foot, de basket, médiathèque,...).

Lors des préparations, nous portons une attention toute particulière à la notion d'activité. Elle est réfléchie et pensée sous la forme suivante :

- Les différentes activités proposées aux enfants durant la journée doivent répondre à leurs besoins, leurs attentes et leurs envies dans la mesure du possible. On doit veiller à la diversité des activités, sans les forcer mais les inciter à découvrir et pratiquer de nouvelles activités tout au long de la journée.
- Des sorties sont également proposées par l'organisateur, et quelques-unes d'entre elles peuvent nécessiter un apport financier inférieur ou égal à 10€ de la part des familles (musée, parc d'attraction, zoo...).

L'évaluation :

Après chaque action, il est primordial de faire une évaluation. Cela permet de vérifier si les projets entrepris par les équipes cadrent bien avec les objectifs, mais aussi d'identifier les difficultés rencontrées, les dysfonctionnements, et de trouver des solutions pour les résoudre. L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Les bilans sont prévus à chaque fin de mois et à l'issue de chaque vacance scolaire.

a) Evaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique se fera tout au long de l'année à l'aide de l'équipe d'animation et du directeur de l'accueil de loisirs.

Des supports comme des bilans et fiches permettront lors de réunions de faire le point sur les aspects positifs et négatifs de tout ce qui s'est passé sur le centre.

b) Evaluation de l'équipe d'animation¹ :

- Bilan de l'équipe d'animation : (les objectifs ont-ils été atteints ? si non, pourquoi ?),
- Bilan individuel de l'animateur (2 fois par an),
- Grille d'évaluation regroupant les différents savoirs de l'animateur (savoir être, savoir-faire).

c) Evaluations des stagiaires BAFA / BAFD ou autres

En début de stage, il sera proposé au stagiaire une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des objectifs fixés par la direction.

Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur l'animateur référent ainsi que sur l'équipe de direction.

¹ (ex : quelques-uns des critères et outils d'évaluation)

En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation formative, en présence de l'animateur référent et de la direction.

En fin de stage, le stagiaire fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses manques avant que la direction ne lui communique sa décision finale.

VIE QUOTIDIENNE

La journée type :

Bien que chaque journée soit différente de la précédente, la journée type en Centre de loisirs se déroule de la façon suivante (*modifiable en fonction des effectifs du centre, des activités*) :

JOURNÉE TYPE MATERNELLE

Horaires	Ce qui se passe	Ce que l'on attend de l'animateur			
7 h 30 - 9 h 00	Accueil du matin	CF page 18 du PP			
9 h 00 - 9 h 30	Répartition des enfants dans leurs salles respectives Regroupement des enfants pour l'appel et la présentation de la journée	L'animateur : - vérifie le pointage réalisé lors du temps d'accueil et reporte ces informations sur le cahier de présence. - transmet à la direction les effectifs en précisant les anomalies de pointage : enfants absents, enfants non-prévus et les informations communiquées par les parents (autorisations, médications ...). - présente la journée et les activités du matin en détail.			
9 h 30 - 10 h 00	Temps Libre Choix des activités de la matinée	CF page 18 du PP			
10 h 00 - 11 h 15	Activités du matin	L'animateur : - respecte la législation, - respecte le choix de l'enfant. Rangement du matériel et des salles (en compagnie des enfants).			
11 h 15 - 11 h 30	Regroupement des enfants. Hygiène (passage aux toilettes et lavage des mains). Départ vers la cantine.	L'animateur : - s'assure que tous les enfants des différents groupes répondent à l'appel, - veille à ce que chaque enfant passe aux toilettes et se lave les mains.			
11 h 30 - 12 h 30	Repas	L'animateur : - est présent à table avec les enfants, - suscite l'envie de goûter à tout, - veille aux régimes alimentaires particuliers			
12 h 30 - 13 h 00	Temps libre Pause Animateur (cf p 12)	CF page 18 du PP. L'animateur organise spontanément des jeux collectifs de type : balle assise, foot, ...			
	Moyens et Grands (4 - 6 ans)	Petits (3 -4 ans)	Moyens et Grands (4 - 6 ans)	Petits (3 -4 ans)	
13 h 00 - 13 h 30	Regroupement des enfants pour l'appel et la présentation des activités de l'après-midi en détail.	Sieste avec réveil échelonné 13 h 00 - 15 h 00 Activités à la carte 15 h 00 - 15 h 45	L'animateur : - s'assure que tous les enfants des différents groupes répondent à l'appel, - présente les activités de l'après-midi en détail.	L'animateur : - est présent dans le dortoir avec les enfants, - aide les enfants à se mettre en tenue, - utilise différents supports pour accompagner l'enfant dans son sommeil.	
13 h 30 (hors périodes scolaires)	Départ des enfants inscrits en demi-journée		L'animateur : - veille au départ des enfants, - et actualise son cahier de présence.		
13 h 30 - 14 h 45	Temps calme Choix des activités de l'après-midi Pause Animateur (cf p 12)		L'animateur : - propose des activités calmes et non des activités sportives et bruyantes, - doit tout mettre en place pour que le calme soit respecté (lieu et matériel appropriés), - range la salle avec les enfants.		
14 h 45 - 15 h 45	Activités de l'après midi		L'animateur : - respecte la législation, - respecte le choix de l'enfant. Rangement du matériel et des salles (en compagnie des enfants).		
15 h 45 - 16 h 00	Regroupement des enfants. Hygiène (passage aux toilettes et lavage des mains).	L'animateur : - s'assure que tous les enfants des différents groupes répondent à l'appel, - veille à ce que chaque enfant passe aux toilettes et se lave les mains.			
16 h 00 - 16 h 30	Goûter	L'animateur : - suscite l'envie de goûter à tout, - veille aux régimes alimentaires particuliers.			
16 h 30 - 17 h 00	Bilan et Evaluation de la (demi) journée. Départ pour l'accueil du soir.	L'animateur dresse un bilan de la journée avec les enfants afin de cibler les points à corriger, à améliorer ...			
17 h 00 - 18 h 45	Accueil du soir	CF page 18 du PP			

Hormis ces temps de regroupement où l'animateur s'assure de la présence de la totalité des enfants à l'aide du listing de présence, c'est à tout moment de la journée qu'il doit vérifier que son groupe est toujours au complet.

Tout manquement à cette obligation sera considéré comme une faute grave et sera donc sanctionné.

JOURNÉE TYPE ELEMENTAIRE

Horaires	Ce qui se passe	Ce que l'on attend de l'animateur
7 h 30 - 9 h 00	Accueil du matin	CF page 18 du PP
9 h 00 - 9 h 30	Répartition des enfants dans leurs salles respectives. Regroupement des enfants pour l'appel et la présentation de la journée.	L'animateur : - vérifie le pointage réalisé lors du temps d'accueil et reporte ces informations sur le cahier de présence. - transmet à la direction les effectifs en précisant les anomalies de pointage : enfants absents, enfants non-prévus et les informations communiquées par les parents (autorisations, médicaments ...). - présente la journée et les activités du matin en détail.
9 h 30 - 10 h 15	Temps Libre Choix des activités de la matinée	CF page 18 du PP
10 h 15 - 11 h 30	Activités du matin	L'animateur : - respecte la législation, - respecte le choix de l'enfant. Rangement du matériel et des salles (en compagnie des enfants).
Début de la "journée" au centre en période scolaire		
11 h 30 - 12 h 15	Temps libre Pause Animateur (cf p 12)	CF page 18 du PP. L'animateur organise spontanément des jeux collectifs de type : balle assise, foot, ...
12 h 15 - 12 h 30	Regroupement des enfants Hygiène (passage aux toilettes et lavage des mains) Départ vers la cantine	L'animateur : - s'assure que tous les enfants des différents groupes répondent à l'appel, - et les enfants, rangent le matériel et les jeux, - veille à ce que chaque enfant passe aux toilettes et se lave les mains.
12 h 30 - 13 h 30	Repas	L'animateur : - est présent à table avec les enfants, - suscite l'envie de goûter à tout, - veille aux régimes alimentaires particuliers.
13 h 30 (hors périodes scolaires)	Départ des enfants inscrits en demi-journée	L'animateur veille au départ des enfants et actualise son cahier de présence.
13 h 30 - 14 h 00	Temps libre Pause Animateur (cf p 12)	CF page 18 du PP.
14 h 00 - 14 h 15	Regroupement des enfants pour l'appel et la présentation des activités de l'après-midi en détail.	L'animateur : - s'assure que tous les enfants des différents groupes répondent à l'appel, - présente les activités de l'après-midi en détail.
14 h 15 - 14 h 45	Temps calme Choix des activités de l'après-midi Pause Animateur (cf p 12)	L'animateur : - propose des activités calmes et non des activités sportives et bruyantes, - doit tout mettre en place pour que le calme soit respecté (lieu et matériel appropriés), - range la salle avec les enfants.
14 h 45 - 16 h 00	Activités de l'après midi	L'animateur : - respecte la législation, - respecte le choix de l'enfant. Rangement du matériel et des salles (en compagnie des enfants).
16 h 00 - 16 h 15	Regroupement des enfants. Hygiène (passage aux toilettes et lavage des mains).	L'animateur : - s'assure que tous les enfants des différents groupes répondent à l'appel, - et les enfants, rangent le matériel et les jeux, - veille à ce que chaque enfant passe aux toilettes et se lave les mains.
16 h 15 - 17 h 00	Goûter. Bilan et Evaluation de la (demi) journée. Départ pour l'accueil du soir.	L'animateur : - suscite l'envie de goûter à tout, - veille aux régimes alimentaires particuliers, - dresse un bilan de la journée avec les enfants afin de cibler les points à corriger, à améliorer ...
17 h 00 - 18 h 45	Accueil du soir	CF page 18 du PP

Hormis ces temps de regroupement où l'animateur s'assure de la présence de la totalité des enfants à l'aide du listing de présence, c'est à tout moment de la journée qu'il doit vérifier que son groupe est toujours au complet.

Tout manquement à cette obligation sera considéré comme une faute grave et sera donc sanctionné.

L'accueil matin et soir :

L'accueil du matin et du soir sont des moments importants de la journée.

Ce sont des temps de 7 h 30 à 8 h 30 / 9 h 00 (mercredis et vacances scolaires) et de 17 h 00 à 18 h 45 où la liaison entre l'accueil de loisirs et la famille est importante. Ils doivent être conviviaux et rassurants autant pour les parents, que pour les enfants accueillis.

C'est le moment, pour les enfants, de la séparation des parents et de l'appropriation de leurs nouveaux cadres de vie pour la journée. C'est un temps d'acclimatation où ils peuvent prendre leurs marques tout doucement. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire ou ne rien faire (aucune activité n'est imposée). Dès l'arrivée de l'enfant dans l'accueil, chaque animateur se doit, quel que soit son groupe, d'aller vers les parents, de prendre en charge l'enfant, d'être à l'écoute de leurs différents besoins et de répondre aux éventuels questionnements des parents.

Ils doivent également les aider, répondre à leurs attentes, participer, jouer avec eux...

Le soir, les parents viennent chercher leurs enfants entre 17 h 00 et 18 h 45. Ce moment est aussi privilégié. Une attention particulière est aussi portée sur l'accueil des parents. C'est le moment de dresser un petit bilan de la journée avec leur enfant et de transmettre les informations nécessaires pour la suite de la soirée ou pour le lendemain.

La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer.

L'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal.

Tout changement de tuteur légal est à faire par écrit et dans ce cas, nous nous réservons la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne.

Attention : Pour les personnes extérieures, ces deux temps reflètent le travail de l'équipe d'animation.

La restauration :

Le repas est un moment d'échange convivial, il doit être pris dans le calme.

Avant le repas, les enfants passeront aux toilettes et se laveront systématiquement les mains. Pendant le temps du repas, les animateurs prennent place à table avec les enfants afin de réguler leurs échanges, de faire un bilan de la matinée et de les inciter à goûter aux différents aliments sans pour autant les forcer à manger ; ils veillent à ce que les enfants se tiennent bien à table et goûtent les plats. Ils aident les plus petits à couper les aliments. Le temps de repas doit rester un moment de détente et d'échange entre les enfants et entre les enfants et les adultes. Les enfants se servent proprement ; l'animateur veille au partage équitable des plats si besoin. Ils aident aussi les plus petits à se servir. Ils veillent également aux régimes particuliers et aux intolérances alimentaires de certains enfants (PAI, sans porc, ...). Il est possible de proposer des animations calmes à la cantine (sensibilisation, repas à thème, animateur déguisé, ...).

Les animateurs et le personnel de cantine ont un rôle éducatif important à jouer sur le temps de repas (tenue correcte à table, ne pas jouer et gaspiller la nourriture, hygiène et règles de politesse envers les dames de services et l'équipe ...).

Temps libre :

Les animateurs mettent à disposition des enfants du matériel sportif, de loisirs, dessin, jeux de sociétés.... C'est un temps où l'équipe se répartit (temps de pause, partenaire de jeux pour les enfants...). Les enfants choisissent leurs activités et les animateurs jouent avec eux et veillent à leur sécurité.

Le temps calme :

C'est un moment indispensable dans la journée.

Il permet aux enfants de digérer, de se reposer, de jouer calmement, de se concerter... mais aussi de ne rien faire.

L'animateur favorise durant ce temps des moments d'échanges (café débats...) ou des activités calmes (lecture...).

Pour les plus petits, une sieste est programmée chaque après-midi après le repas.

La sieste :

Il est important de respecter les rythmes et habitudes d'endormissement de chaque enfant et de tout mettre en œuvre afin que ce moment soit bien vécu. C'est l'occasion pour l'enfant de cet âge de se reposer ou de dormir pour récupérer de sa fatigue ou de son stress.

Cette sieste est destinée initialement aux enfants de 3/4 ans mais tous peuvent en bénéficier s'ils le souhaitent.

Elle ne doit en aucun cas être associée à une punition par des propos tels que « *Si tu n'es pas sage, tu iras faire la sieste* » ou bien « *Tu es infernal aujourd'hui, va faire la sieste* » ou encore être associée au statut de bébé « *Tu es un bébé, il est normal que tu fasses une sieste* ». La sieste est alors mal vécue et ne représente plus une pause bénéfique dans l'activité de la journée.

L'animateur est présent dans le dortoir avec les enfants et il les aide à se mettre en tenue.

L'animateur utilise différents supports pour accompagner l'enfant dans son sommeil (livre, audio...).

Le lever se fait de manière progressive, les enfants rejoignent alors la salle d'activité.

La gestion du linge :

- Mise en place de repères (portes manteaux) afin de ranger les vêtements.
- Il nous faudra être vigilant à la gestion du linge : habillage, déshabillage au moment de l'arrivée et du départ des enfants, ainsi que de leur propreté.
- Rangement des vêtements à tout moment de la journée.

N'oubliez pas de munir vos enfants de vêtements appropriés aux activités et à la météo.

Pour les enfants de maternelle, apportez des vêtements de change et n'oubliez pas de rapporter les vêtements prêtés par le centre de loisirs.

L'hygiène :

L'animateur doit être vigilant quant à l'hygiène corporelle et alimentaire de l'enfant. Il doit porter un regard sur :

- Le lavage des mains plusieurs fois dans la journée (avant et après le repas et le goûter mais aussi après toutes les activités).
- Le changement des enfants et leur toilette si nécessaire, et veiller aussi à ce que le nez et la bouche des enfants soient toujours propres.
- Le rangement du plateau repas et du goûter....

Les règles de sécurité :

Il y a des règles négociables, et d'autres non négociables, qui ne se discutent pas.

Pour une meilleure qualité de vie en collectivité et une sécurité optimale des enfants, il est indispensable d'instaurer des règles de vie.

Elles sont mises en place par l'équipe d'animation (en adéquation avec la direction) et avec les enfants.

Le comportement des adultes doit tenir compte des notions d'influence et d'identification qu'ils peuvent avoir vis à vis des enfants dont ils sont responsables à travers leurs faits, gestes et dires.

Il est important de rappeler qu'il est interdit de fumer dans les locaux publics et en présence des enfants.

Il est strictement interdit de consommer drogues et alcool.

Tout manquement à ce règlement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les musiques et chansons choisies doivent être adaptées aux tranches d'âge des enfants et ne pas comporter de paroles subversives.

L'utilisation du téléphone portable à usage personnel est tolérée durant les temps de pauses, les sorties ou en cas de force majeure avec l'autorisation de l'équipe de direction (NON NEGOCIABLE). Pour ce dernier cas, cette utilisation se fera exclusivement dans le « SAS » (au niveau des casiers du personnel).

1) En sortie

La direction doit être informée de toute sortie oralement et par écrit, en laissant un mot sur le tableau « direction » indiquant : le lieu de sortie, le groupe d'âge, le nombre d'enfants, le nombre d'animateurs, l'heure de départ et l'heure de retour.

- Prévoir une trousse à pharmacie,
- Prendre les fiches de renseignements enfants,
- Prendre le listing,
- Comptez les enfants plusieurs fois,
- Les enfants doivent être munis de casquettes ou chapeaux en cas de beau temps,
- Les enfants ne doivent pas rester au soleil trop longtemps,
- Prendre de l'eau,
- Penser aux bons administratifs et aux tickets de bus (si besoin),
- Mettre un badge aux plus petits,

Garder vos portables personnels allumés pour que l'on puisse vous contacter si besoin.

2) En car ou en bus (sauf bus de ville) :

- La direction nomme un chef de convoi,
- Remplir la fiche de transport,
- Prendre les numéros de téléphone du centre et du directeur,
- Faire l'appel des enfants à chaque montée et descente dans le car,
- Attacher les enfants avec les ceintures de sécurité,
- Recompter les enfants avant le démarrage,
- Vérifier la destination avec le chauffeur,
- Donner le nombre d'enfants et d'animateurs au chauffeur,
- Recompter les enfants à la descente du car,
- Penser à vérifier en descendant du car qu'il ne reste pas de vêtements ou autres objets,

3) En cas d'accident

- Appelez les pompiers 18, ou police secours 17 ou le SAMU 15 pour que l'enfant soit conduit au centre hospitalier le plus proche –le 112 depuis un portable. Au besoin, l'enfant est orienté vers un hôpital accompagné d'un adulte.
- Prévenir la direction ou le SIVOM en son absence
- Téléphoner aux parents*²
- Faire une déclaration d'accident **SOUS 24 HEURES à faire signer par les parents !!!**
- Remplir le registre (cahier) d'infirmerie

Cahier d'infirmerie et soins destinés aux enfants

- Ce registre se trouve sur la table dans l'infirmerie. Il est à remplir dès qu'un enfant reçoit un soin de quelque nature qu'il soit.

4) En cas d'incendie

La consigne générale est de garder son calme ; prendre son groupe d'enfants avec la liste -si possible- et d'aller vers la sortie de secours la plus proche.

Une fois à l'extérieur, faire l'appel nominatif des enfants et des animateurs.

Il est donc important d'écrire lisiblement et en entier les noms et prénoms de chaque personne (enfants et animateurs).

- Utilisez les extincteurs si besoin et appelez les pompiers au 18.

5) Au centre :

- Les enfants ne doivent pas être seuls sans surveillance dans quelque endroit que ce soit : cour, salles...
- Quand vous quittez un lieu, vérifiez qu'il n'y ait plus personne (notamment dans les WC).
- Avant de quitter votre salle, vérifiez que les portes et les fenêtres soient bien fermées.
- Rangez les chaises, les postes et autres matériels. Éteignez les lumières.
- Utilisation des vélos et patinettes avec l'autorisation d'un animateur qui délimitera un espace pour leur utilisation.

² Vous devez nous prévenir en cas de changement d'adresse ou de téléphone, afin que nous tenions les fiches d'inscription à jour.

Cahier de liaison

Un cahier de liaison a également été mis en place dans le centre. Il nous permet de signaler chaque information que nous jugeons importante, ou chaque information qui nécessite un suivi.

Ce cahier est un outil de communication pour l'équipe entière, il nous permet en cas d'absence d'un animateur ou à la direction d'être en mesure de transmettre ou de rappeler certaines informations.

LES REGLES DE VIE AU CENTRE DE LOISIRS

Des enfants :

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants. Elles ont été travaillées avec les enfants en début de chaque session. Elles sont affichées afin de permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants qui arrivent en milieu de session et une visite des locaux est programmée. Cette dernière peut être faite par des enfants volontaires du groupe.

Les interdits, le négociable, les sanctions, les renvois seront l'affaire de tous. De ce fait, le choix pédagogique de l'équipe est d'amener toute personne appartenant au centre à réfléchir sur ces règles de vie, de les lister et d'en choisir les sanctions. Les règles ne sont pas immuables : elles peuvent évoluer.

Des animateurs :

L'équipe d'animation est elle aussi soumise à des règles de fonctionnement qui régissent l'organisation et le comportement à adopter sur la structure.

Il est impératif :

- ✓ De respecter ce projet pédagogique,
- ✓ De respecter ces horaires,
- ✓ De respecter la notion d'équipe,
- ✓ De justifier toute absence ou retard et le signaler à la direction,
- ✓ De ne pas donner de médicaments (sauf avis médical, ordonnance et autorisation parentale),
- ✓ De ne pas fumer dans les locaux et en présence des enfants,
- ✓ De ne pas téléphoner pendant le temps de travail sauf urgence,
- ✓ De ne pas changer le planning sans en avertir la direction,
- ✓ De ne pas attendre le dernier moment pour commander le matériel,
- ✓ De respecter le temps de pause qui est de 20 minutes,
- ✓ De ne pas rester dans les locaux en dehors de son temps de travail,
- ✓ De ranger et nettoyer, sans délai, les lieux utilisés,
- ✓ De ranger le matériel utilisé (sans oublier les ballons, patinettes),
- ✓ De faire attention aux vêtements des enfants qui resteraient dans la cour, couloirs, salles de jeux...,
- ✓ D'avoir une tenue adaptée à l'exercice de l'animation,
- ✓ D'avoir un langage et une posture responsables.

Signataires du projet

Rédacteur du Projet Pédagogique : Mr SOW Soyel - Coordinateur Enfance / Jeunesse

Madame la présidente du SIVOM

Coordinateur Enfance/ Jeunesse Mr SOW Soyel	Présidente du SIVOM Mme VIARD Annie
---	---